# === AFI ESCA – Assurance Crédit ===

# Nom du contrat : PÉRÉNIM

Co-conçu par AFI ESCA et AFI ESCA Patrimoine.

#### Clientèle cible

- Emprunteurs résidant en France ou dans les DROM (y compris Andorre et Monaco).
- Ceux qui souhaitent une alternative au contrat groupe bancaire. 

  Même si l'assurance n'est pas exigée par l'organisme prêteur.
- · Couverture plus étendue que celle des banques.

# Non éligible si :

- Résidence hors France ou DROM.
- Assurance sans lien avec un prêt.
- Prêt émis par un organisme hors UE ou Suisse.
- Aucune information médicale fournie.

#### **Distribution:**

• Courtiers ORIAS (assurance, crédit, mandataires, comparateurs).

# Garanties proposées (8 combinaisons)

- a) Décès + PTIA
- b) Décès + PTIA + IPT
- c) Décès + PTIA + IP
- d) Décès + PTIA + IP + IPT
- e) Décès + PTIA + IPT + ITT
- f) Décès + PTIA + IP + IPT + ITT
- g) Décès + PTIA + IPT + ITT + IPP
- h) Décès + PTIA + IP + IPT + ITT + IPP

# Prestations par garantie

#### Décès / PTIA

• Prise en charge du capital restant dû selon le type de prêt (amortissable, in fine, créditbail...).

#### IPT / IP

Idem à décès/PTIA selon le type de prêt.

- IP réservée à certaines professions libérales (médecins, dentistes, kiné, vétérinaires, etc.).
- Évaluation par expertise médicale mandatée.

#### ITT

- Paiement des échéances du prêt.
- Franchise: 30 jours (TNS), 90 ou 180 jours.
- Mi-temps thérapeutique prise en charge à 50 %, max 12 mois.

#### IPP

• Prise en charge des mensualités à hauteur de 50 %.

# **Options disponibles**

## Option IPP 100 %

• Concernée par combinaisons g) et h).

#### Option Extension Poursuite d'Activité 🗆

Prolonge IPT, IP, ITT, IPP jusqu'à 70 ans.

- Non compatible avec certaines professions.
- Incompatible avec la franchise ITT 30 jours.

#### Garantie Perte d'Emploi (en option via AFI ESCA IARD) 🛘

Pour salariés ou non-salariés (sous conditions).  $\square$  Capital assuré  $\leq 150~000~\text{€}$ , souscription < 50~ans, fin à 67 ans.  $\square$  Incompatible avec IP.

#### **Tarification**

- Primes constantes : taux appliqué sur le capital initial. 

  □ Primes variables : évolue avec l'âge et le capital restant dû. 

  □ Pas de frais de fractionnement.
- Réduction fumeur occasionnel.
- Prime unique possible dans certains cas.

#### Formalités médicales

- Questionnaire de 5 questions.
  - Jusqu'à 1 500 000 € sans autre examen (< 46 ans).
- Modulable 5 ans sans refaire les formalités.

#### Points d'attention 🗆 ITT et IPP accessibles seulement si l'assuré a une

activité rémunérée.

- Toute modification/remboursement anticipé doit être signalé sous 5 ans. 

  IP incompatible avec la Perte d'emploi.
- Fausse déclaration = annulation contrat + remboursement immédiat exigé.

# Souscription simplifiée

- Interface web pour tarification et signature électronique.
- 87 % des dossiers émis immédiatement.
- Suivi complet et sécurisé.

# Nom du contrat : PÉRÉNIM

Co-conçu par AFI ESCA et AFI ESCA Patrimoine.

#### Clientèle cible

- Emprunteurs entre 18 et 84 ans, souhaitant une alternative au contrat bancaire.
- Résidant en France métropolitaine, dans les DROM, Monaco ou Andorre.
- Toute personne souhaitant assurer un prêt de 10 000 € à 10 000 000 € (plafond de 1 000 000 € après 76 ans).

# Inéligibilité

- Résidence hors France/DROM.
- Prêt émis hors UE/Suisse.
- Assurance sans lien avec un prêt.
- Aucun renseignement médical fourni. 🗆

Organismes prêteurs non agréés.

# Garanties proposées

# **Obligatoires**

Décès (jusqu'à 90 ans)

P.T.I.A. (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) – jusqu'à 70 ans

#### Complémentaires (jusqu'à 65 ou 70 ans\*)

- I.P.T. (Invalidité Permanente Totale)
- I.P. (Invalidité Professionnelle)
- I.T.T. (Incapacité Temporaire Totale de travail)
- I.P.P. (Invalidité Permanente Partielle)

# **Combinaisons possibles**

- a) Décès + PTIA
- b) + IPT
- c) + IP
- d) + IP + IPT
- e) + IPT + ITT
- f) + IP + IPT + ITT
- g) + IPT + ITT + IPP
- h) + IP + IPT + ITT + IPP

#### Prestations assurées

#### Décès, PTIA, IPT, IP

• Versement du capital ou des loyers restants dus (crédit-bail), selon quotité garantie.

### ITT

- Paiement des échéances du prêt (capital + intérêts) selon la quotité.
- Franchise: 30, 90 ou 180 jours.
- Mi-temps thérapeutique : prise en charge 50 %, jusqu'à 12 mois.

#### **IPP**

- Prise en charge : 50 % des prestations ITT.
- Option IPP 100 % disponible (prise en charge totale comme ITT).

# **Options disponibles**

<sup>\*</sup>Jusqu'à 70 ans si l'option « Extension Poursuite d'Activité » est souscrite.

- Extension Poursuite d'Activité : prolonge les garanties complémentaires jusqu'à 70 ans.
- IPP 100 %: pour les combinaisons g) et h).
- Garantie Perte d'Emploi (via AFI ESCA IARD) : Salariés licenciés ou dirigeants en activité perdue. Plafond assuré : 150 000 €, âge max souscription : 50 ans.

#### Formalités médicales

- Moins de 46 ans : simple questionnaire santé (5 questions), jusqu'à 1 500 000 €.
- Jusqu'à 500 000 € sans consultation médicale.
- Possibilité de souscription en ligne, avec signature électronique.

#### **Tarification**

- Prime constante : fixe, basée sur le capital initial.
- Prime variable : évolue chaque année selon âge et capital restant dû.
- · Pas de frais de fractionnement.
- · Réduction fumeur occasionnel.
- Prime unique possible dans certains cas.

#### **Limitations & exclusions**

- Total des prestations plafonné à 2 500 000 € (ITT, IP, IPT).
- Exclusions courantes : suicide, guerre, drogues, fraude, etc.
- Exclusions spécifiques ITT/IPP: cures thermales, fibromyalgie, etc.
- Garantie IP limitée à certaines professions libérales médicales/paramédicales.
- Aucun remboursement de primes après 5 ans si prêt remboursé anticipativement.

#### Vie du contrat

- Modifications acceptées sur demande (renégociation, changement coordonnées, etc.).
- Résiliation possible avec accord du prêteur si désigné bénéficiaire.
- Expertise médicale imposée pour reconnaissance d'état d'invalidité. 

  En cas de litige médical : expertise contradictoire prévue.

# Règlement des prestations

- Paiement dans un délai de **30 jours** après réception de toutes les pièces.
- Rechute : pas de nouvelle franchise si dans les 60 jours suivant une reprise d'activité.
- Déclaration tardive = report de la date de prise en charge.

# Garantie Supplémentaire: Perte d'emploi (AFI ESCA IARD)

#### **Objectif**

Garantir le paiement d'une partie des échéances en cas de perte d'emploi de l'assuré.

#### Conditions d'admission:

- Avoir entre 18 et 50 ans
- Être résident France métropolitaine ou DROM
- Être salarié en CDI depuis 12 mois (min. 20 h/semaine)
- Ou dirigeant d'entreprise inscrit depuis 6 mois (hors micro-entreprise)
- Être déjà assuré en Décès, PTIA, IPT, ITT
- Prêt éligible : amortissable, durée ≤ 30 ans
- Souscription au moment de la signature du prêt ou substitution

#### Délai d'attente:

- 6 mois (aucune indemnisation pendant cette période) **Durée & plafond :**
- Jusqu'au 67e anniversaire
- Capital maximum garanti : 150 000 € ☐ Indemnisation plafonnée à 1 500 € par mois ☐ Durée max :
  - **24 mois** par période de chômage continue ○

36 mois au total sur toute la durée du contrat

#### Franchise:

90 jours non indemnisés après début des allocations chômage

#### Montant de l'indemnité :

- 75 % des mensualités du prêt × quotité garantie Exclusions spécifiques :
- Démission (même légitime)
- Rupture conventionnelle
- Période d'essai
- Licenciement pour faute lourde
- · Perte d'emploi ne donnant pas droit à allocations chômage

Fin de CDD non rattaché à une période de chômage couverte

# **Enveloppe d'assurabilité (optionnelle)**

- Permet d'assurer jusqu'à 10 000 000 € sur plusieurs prêts débloqués successivement
- · Formalités médicales effectuées une seule fois au départ
- Durée : 5 ans maximum
- Pas d'actualisation de l'état de santé à chaque prêt si option choisie

#### Critères d'équivalence bancaire (conforme CCSF)

- Garanties Décès (jusqu'à 90 ans) et PTIA (jusqu'à 70 ans)
- Garanties ITT, IPT, IP, IPP jusqu'à 65 ans (ou 70 ans avec extension)
- Dorsales & psychiatriques garanties (sous conditions)
- Franchise 30 / 90 / 180 jours
- Prise en charge des échéances et exonération de prime pendant l'arrêt
- Éligible aux personnes sans activité professionnelle (en ITT)
- Couverture mondiale y compris missions humanitaires
- Prise en charge en mi-temps thérapeutique jusqu'à 12 mois à 50 %

# Avantages commerciaux complémentaires (PÉRÉNIM – Synthèse)

- Tarifs personnalisés selon la situation professionnelle et les habitudes de vie.
- Souscription simple et rapide :
  - Questionnaire médical en 5 questions.
     Aucune formalité médicale jusqu'à 1 500 000

 $\ensuremath{\mathfrak{E}}$  avant 46 ans (sous conditions).  $\circ$  Signature

électronique en 9 minutes dans 87 % des cas.

- Garanties immédiatement valables même en cas de changement d'état de santé avant la prise d'effet.
- Nouvelles pratiques sportives couvertes sans déclaration. 

  Changement de profession sans restriction ni majoration.
- Aucune majoration pour les fumeurs occasionnels.
- Affections dorsales et psychiatriques garanties sans condition d'hospitalisation (sauf antécédents).
- En cas d'invalidité permanente totale >66 %, le prêt peut être soldé à 100 % (selon la quotité).

# === APIVIA – Assurance Crédit (via Verseo) ===

## Présentation générale

Apivia Courtage propose, en partenariat avec SECURIMUT, une solution d'assurance emprunteur appelée **Verseo**, qui permet de comparer et souscrire des contrats d'assurance prêt 100 % en ligne, tout en respectant les critères d'équivalence de garanties bancaires. **Caractéristiques principales** 

- Comparateur multi-contrats : sélection de 7 contrats représentatifs du marché.
- Transparence totale :
  - o Présentation des exclusions (sports exclus, limites, etc.).
  - o Affichage clair des économies par rapport au contrat bancaire.
- Classement par coût total de l'assurance (non biaisé).
- Aucune majoration de tarif en cas d'absence de risque aggravé.

# Souscription

- 100 % en ligne : comparaison, questionnaire médical, signature électronique.
- Accompagnement par les équipes SECURIMUT si besoin.
- Éligible à la **Loi Lemoine** (résiliation possible à tout moment).
- Gestion intégrale par SECURIMUT (mandat de résiliation, échanges bancaires, etc.).

## Avantages pour l'assuré

- Possibilité de réaliser jusqu'à 10 000 € d'économies.
- Souscription rapide, même en cas de risques médicaux ou professionnels.
- Tarification personnalisée et mise à jour en temps réel.
- Frais de courtage fixés à 1 ‰ du capital emprunté, prélevés avec la première cotisation.

#### **Positionnement**

• Solution particulièrement adaptée pour : o Clients recherchant une **délégation d'assurance** concurrentielle. o Comparaison directe avec l'offre bancaire. o Gestion simple et centralisée via un expert de l'assurance emprunteur.

# === CARDIF – Assurance Crédit (Cardif Libertés Emprunteur) ===

#### Présentation Générale

Contrat d'assurance de prêt proposé par BNP Paribas Cardif, leader mondial en assurance emprunteur. Offre à cotisations fixes ou variables, adaptée aux prêts personnels, immobiliers ou professionnels, sur une durée de 1 à 35 ans (maximum 40 ans avec extension).

# Éligibilité

• Résidence dans l'UE, EEE, Monaco, DROM, Polynésie, Nouvelle-Calédonie, etc.

- Âge à l'adhésion :
  - Moins de 85 ans pour le décès 
     Moins de 65 ans pour PTIA, IPT, ITT, IPP
  - Moins de 61 ans pour la Perte d'emploi
- Formalités médicales selon montant assuré et âge.

# **Garanties Principales**

#### **Garantie** Description

Remboursement du capital restant dû. Prise d'effet même pendant les formalités

Décès d'adhésion (jusqu'à 350 000 €).

**PTIA** Identique à décès, si assistance nécessaire pour 3 des 4 actes de la vie.

Paiement des mensualités du prêt (max. 10 000 €/mois/assuré). Mi-temps thérapeutique couvert à 50 % sur 180 jours.

**IPT** Remboursement forfaitaire selon quotité et taux d'invalidité ≥ 66 %.

**Garantie** Description

Prise en charge si invalidité entre 33 % et 66 %. Calcul croisé entre capacité fonctionnelle **IPP** et professionnelle.

# **Options Complémentaires**

#### **Option Contenu**

Affections dorsales et psychiatriques couvertes sans condition Sérénité+ d'hospitalisation.

Versement à un bénéficiaire désigné de la quotité non couverte en cas de

Prévoyance

DC/PTIA.

100 % (licenciement) ou 50 % (rupture conventionnelle), plafonnée à 5 000

Perte d'Emploi

€/mois. Franchise : 90 jours. Carence : 180 jours.

Jusqu'à 2 500 €/mois sans franchise ni carence en cas de proche à Aide à la famille accompagner (parent/enfant).

Capital unique de 1 000 € en cas de perte d'emploi (licenciement, cessation

#### Retour à l'emploi

d'activité).

Extension de garantie Prolonge ITT/IPT/IPP/PTIA jusqu'à 70 ans.

#### Rachat d'exclusions

Possible sur demande, avec tarification adaptée. sportives

#### **Tarification**

- Unisexe (sans distinction homme/femme).
- Cotisation à l'avance, fréquence mensuelle/trimestrielle/annuelle.
- Aucune majoration pour fractionnement.
- Réduction possible en cas d'arrêt tabac, changement d'activité, ou amélioration de santé. 

  Exonération des cotisations en cas de sinistre ITT/IPP.

# Formalités Médicales (selon âge et capital assuré)

- < 46 ans et < 1 M€ : questionnaire en ligne.
- 1 M€ ou > 46 ans : examens médicaux selon grille FM1 à FM8.
- Pas de formalité pour certains profils éligibles à la Loi Lemoine (assurance < 200 000 €, fin du prêt avant 60 ans).

## Spécificités Avancées

- Passeport Cardif Libertés Emprunteur : pré-validation médicale valable 12 mois.
- Garantie valable dans le **monde entier** (perso, pro, humanitaire).
- Prise en charge automatique des documents médicaux via France Connect.
- Test génomique remboursé jusqu'à 3 000 € pour certains cancers du sein.

Nom du contrat : Cardif Libertés Emprunteur

Types de cotisations : Fixes ou variables (selon choix de l'assuré)

#### Garanties proposées – 4 combinaisons au choix

- A : Décès
- **B**: Décès + PTIA
- C: Décès + PTIA + ITT + IPT
- D: Décès + PTIA + ITT + IPT + IPP

#### Options disponibles (selon combinaison choisie)

- Option Prévoyance (B, C, D)
- Option Sérénité+ (C, D) : supprime les exclusions pour affections vertébrales, psychiatriques, etc.
- Option Perte d'Emploi (C, D)

#### **Prestations incluses**

- Aide au retour à l'emploi (ARE) pour toutes les combinaisons
- Aide à la Famille (AF, AFPP, AFPA) pour C et D

# Caractéristiques générales

- Public visé: Emprunteurs de 18 à 85 ans (variable selon garantie)
- Prêts couverts : Amortissables, in fine, à paliers, relais, crédit-bail, prêt entre particuliers
- Durée des prêts : 1 à 35 ans (jusqu'à 40 ans max si extension)
- Quotité assurée : ≤ 100 % par assuré

#### Conditions spécifiques par garantie

**Décès**: jusqu'à 90 ans **PTIA**: jusqu'à 65 ou 70 ans

• ITT / IPT / IPP / AF : jusqu'à 65 ou 70 ans si extension + activité pro obligatoire

• PE: jusqu'à 70 ans ; déclenchement après 90 jours ; prise en charge de 50 % à 100 % selon type de

licenciement

#### Formalités médicales

• Adhésion possible sans formalités si : o prêt immobilier à usage d'habitation o échéance avant 60 ans

o encours global assuré ≤ 200 000 €

• Sinon : questionnaire médical + examens selon âge/montant

#### **Exclusions majeures**

• Suicide la première année (sauf résidence principale)

- Pathologies psychiatriques (sauf avec option Sérénité+)
- Sports extrêmes ou professionnels non déclarés
- · Perte d'emploi volontaire, démission, CDD, période d'essai

# Commercialisation via la plateforme UTWIN

Le contrat **Cardif Libertés Emprunteur** (cotisations fixes et variables – n° 2827/736) est également proposé par la **plateforme UTWIN**, en partenariat avec des réseaux de **courtiers agréés**. Il est destiné aux emprunteurs :

- résidant dans l'UE, l'EEE, Monaco ou les territoires d'outre-mer,
- âgés de 18 à 85 ans (pour le décès) ou 65 ans (pour les autres garanties), □ ayant souscrit un crédit immobilier, professionnel ou à la consommation.

# === GENERALI - Assurance Crédit ===

#### **Informations Générales**

• Nom du contrat : L'Emprunteur Generali □ Eligibilité : ○ Résidents de l'Union Européenne, DROM, Polynésie, Monaco, Wallis et Futuna ○ Âge à l'adhésion :

■ **Décès** : < 85 ans

■ **PTIA, IP66, IP33, ITT** : < 65 ans 
☐ **Type de** 

prêts couverts: o Crédit immobilier, consommation, professionnel,

regroupement de crédits o SCI et prêts professionnels acceptés si contrat compatible o Crédits en devise non acceptés

#### **Tarification & Primes**

- Tarif VIP: accessible à partir de 500 000 € d'encours assuré (cumulé possible sur plusieurs projets)
- Réductions fin de prêt : appliquées dès 10 ans de couverture
- Pas de distinction tarifaire entre fumeurs et vapoteurs

# **Garanties et Options**

#### Garanties de base :

- Décès
- PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)
- **IP66**: Invalidité ≥ 66 %
- IP33 : Invalidité entre 33 % et 66 %, indemnisation proportionnelle
- ITT (Incapacité Temporaire Totale) Précisions :
- Pas de baisse des seuils d'invalidité (restent 33 % et 66 %)
- Le choix entre **prestation en capital ou rente** pour IP66 ne bloque pas l'équivalence bancaire ☐ PTIA reste incluse automatiquement avec le décès **Franchises**:
- IP33, IP66, ITT : 90 jours (si éligible à suppression questionnaire de santé)
- Sinon : choix entre 30, 60, 90 ou 180 jours Prêts sans questionnaire de santé :
- Si prêt < 200 000 € et fin < 60 ans (loi Lemoine)

# Garanties non proposées

- Pas de garantie Perte d'Emploi (actuellement)
- Pas de couverture pour prêts en devises

# **Souscription & Administration**

· Contrat mutualisé à tous les réseaux Generali

Signature électronique validée à la 2e signature, après accord des g

Signature électronique validée à la 2e signature, après accord des garanties par la banque Notification des pièces manquantes via STELLA Étapes pour une reprise réussie (via Generali)

1. Constitution du dossier :

- Offre de prêt Tableau d'amortissement ○
   Documents du contrat existant (si délégation)
  - Attestation de premier prélèvement (si construction)
- 2. **Préparation de la demande** : o Signature électronique : bulletin d'adhésion, mandat de substitution, questionnaire santé si requis
  - Données distinctes pour chaque assuré : n° téléphone, mail, FranceConnect
- 3. **Délai conseillé** : 3 mois avant date souhaitée de substitution 4. **Processus** : o Cellule Generali vérifie les pièces, émet le contrat, envoie la demande de substitution à la banque o La banque :
  - Accepte → émet un avenant
  - Refuse → Generali peut adapter ou annuler le contrat
- 5. Documents à transmettre à la banque :
  - Conditions particulières signées o
     Avenant de prêt signé dans les délais
- 6. **Résiliation de l'assurance précédente** : o Doit être confirmée par arrêt du prélèvement bancaire o Double prélèvement possible le 1er mois (normal, à cause des échéances à terme)

# Fiche Technique – L'Emprunteur Generali (Réf. GVFC062A – Octobre 2024) Type

de contrat

Contrat de prévoyance couvrant : décès, incapacité, invalidité □ Durée : 12 à 420 mois

# Éligibilité

- Âge à la souscription : O Décès : 18 à 84 ans
  - o Garanties complémentaires : 18 à 66 ans ☐ Fin de garanties : o Décès : jusqu'à 85

ans

o Autres garanties : jusqu'à 70 ans (pas de cotisation après 67 ans)

Garanties proposées

Garantie Détails Plafond

Décès (obligatoire) Versement du capital restant dû 16 000 000 € **PTIA** Versement anticipé du capital décès 16 000 000 € 6 000 000 € ou 300 000 Versement du capital ou échéances selon le choix **IP66** €/an **IP33** Versement proportionnel au taux d'invalidité 150 000 €/an Prise en charge des échéances à 100 % (max 300 000 €/an 1095 ITT jours) **Exonération des** En cas de sinistre ITT, IP66 ou IP33 Franchise 30 à 180 jours cotisations Option "Dos/Psy" Rachat des exclusions vertébrales/psychiatriques Sous conditions

# **Combinaisons possibles**

Combinai	son Décè	Option Dos/Psy					
1	X	Х	Х	Х	Х	Х	x
2	à 10	ntes ave olémenta		s certaiı	nes gara	nties	

## Formalités médicales

- Prêts < 200 000 € et fin avant 60 ans (loi Lemoine) : aucun examen
- Autres cas: selon âge + capital (QSS, QS, bilan sanguin, ECG, cotinine, etc.)
- · Test cotinine requis pour tarif non-fumeur
- Examens valables 6 mois

#### **Tarification**

- Cotisation annuelle évolutive selon âge + capital restant dû
- Exonération cotisation: % des autres cotisations (franchise 30 j = +250 %; 180 j = -15 %)
- Fréquence de paiement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ☐ Frais de dossier : jusqu'à 300 €

#### **Fiscalité**

**Avant 70 ans**: exonération des droits jusqu'à 152 500 €/bénéficiaire

**Après 70 ans** : exonération à 30 500 €, reste soumis aux droits de succession

# Contrat L'Emprunteur Generali – Aspects techniques et juridiques

#### **⊘** Nature du contrat

- · Contrat de prévoyance : décès, incapacité, invalidité
- Affectable à tout type de prêt (amortissable, in fine, prêt relais, crédit-bail...)

# Souscription & Conditions d'éligibilité

- Âge à l'adhésion : O Décès : jusqu'à 85 ans
  - o PTIA, IP66, IP33, ITT, exonération : jusqu'à 67 ans
- Activité professionnelle obligatoire pour ITT, IP66, IP33, exonération Exceptions : congé maternité, chômage, congé parental, conjoint collaborateur □ Assurabilité des fumeurs et activités à risque :
  - Vapoteurs = considérés comme fumeurs
  - o Déclaration obligatoire des sports à risque, sinon réduction ou refus de prestation
- Convention AERAS appliquée pour les assurés à risque aggravé de santé

# Détail des garanties & plafonds

Garantie	Condition	Plafond
Décès	Jusqu'à 85 ans	16 000 000 €
PTIA	Jusqu'à 70 ans	16 000 000 €
IP66	Jusqu'à 70 ans	6 000 000 € en capital ou 300 000 €/an en échéances
IP33	Jusqu'à 70 ans	150 000 €/an
ІТТ	Jusqu'à 70 ans	300 000 €/an – max 1095 jours
Exonération de cotisations	En lien avec ITT, IP66, IP33	En fonction de la franchise
Option Dos/Psy	Sous conditions	Supprime l'obligation d'hospitalisation pour pathologies vertébrales et psychiatriques

# **X** Exclusions principales

• Suicide (1re année)

Sports extrêmes (voir liste exhaustive : MMA, wingsuit, freeride, etc.)

- Pratiques sportives non déclarées
- Grossesse (hors maternité pathologique de plus de 5 jours)
- États antérieurs non déclarés
- Incapacités liées à l'alcool ou stupéfiants
- Zones à risque ou conflits armés

NB : avec l'option « Dos/Psy », les affections psychiatriques et dorsales sont couvertes **sans** hospitalisation.

# ☐ Formalités médicales (selon capital + âge)

Tarif non-fumeur conditionné au test de cotinine urinaire

# Parcours de souscription & équivalence de garanties

#### Parcours de souscription (hors Loi Lemoine)

• Outil utilisé : plateforme STELLA ☐ Étapes :

- 1. Saisie du dossier (QSS ou QS)
- 2. Transmission des pièces justificatives (CNI, RIB, mandat SEPA, etc.)
- 3. Réalisation éventuelle de formalités médicales
- 4. Étude du dossier par la sélection du risque
- 5. Prise de décision : tarif normal, majoration, exclusion, refus, ou ajournement

**Centres** 

6. Signature électronique ou papier du bon pour accord □

agréés : o Pas d'avance de frais

Transmission automatique des résultats au service médical

#### Spécificité Loi Lemoine :

Pas de questionnaire médical si capital ≤ 200 000 € et fin du prêt < 60 ans ○</li>
 Émission immédiate du contrat possibleTout savoir sur l'Empru...

#### Règles d'équivalence de garanties (conformes CCSF)

- **Depuis le 1er mai 2015**, les banques ne peuvent refuser une délégation que sur la base d'une **liste de critères de place réglementée**.
- En cas de refus non conforme, un modèle de courrier est proposé pour contester auprès de la banque.

Exemple : "Certains critères retenus ne font pas partie de la liste imposée par le CCSF. En conséquence votre avis n'est pas recevable et je vous invite à réétudier ma demande."

• Les critères doivent figurer sur une **fiche standardisée d'équivalence** remise par la banque (max. 11 critères principaux + 4 pour la perte d'emploi).

# === UTWIN – Assurance Crédit (via Generali Moov'Emprunteur) ===

#### Contrat d'assurance collective à adhésion facultative

Nom commercial: Moov'Emprunteur – Contrat n°7336

Assureur : Generali Vie

• **Distributeur**: UTWIN Assurances (mandataire)

Adhésion: 100 % digitale, signature électronique, gestion via UTWIN

#### Prêts couverts

Type de prêt Durée max. Montant max. Détails

Amortissable (€/devise) 360 mois 5 000 000 € Avec ou sans différé

In fine 240 mois 5 000 000 € —

Relais 36 mois 2 000 000 € —

- Prêts à taux fixe ou variable, avec mensualités constantes ou modulables. 

  Acceptés : Prêts immobiliers, professionnels, mobiliers
- Non acceptés : Regroupement de crédits sans questionnaire de santé

#### Conditions d'adhésion & assurabilité

Âge à l'adhésion :

- o 18 à 65 ans pour les garanties complètes
- o 66 à 80 ans : garanties limitées (Décès uniquement)
- Montant maximal assuré : 5 000 000 € par assuré
- Résidence : UE, DROM, Monaco, Suisse, Canada, Japon, etc. (voir restrictions par pays)
- Professions atypiques : acceptées sous réserve de sélection médicale
- · Garanties irrévocables une fois mises en place

# Garanties proposées

#### **Option** Garanties

- 1 Décès / PTIA
- 2 Décès / PTIA / ITT / ITP / IPT
- 3 Décès / PTIA / ITT / ITP / IPT / IPP
- 4 Décès uniquement (option Senior)

#### **Durée & franchises**

Garanties cessent :

o Décès : 85 ans o PTIA : 71 ans

o ITT, ITP, IPT, IPP: entre 65 et 71 ans selon l'option choisie

• Franchises: 30, 60, 90, 120, 180 jours o questionnaire médical

Minimum 90 jours en absence de

Rechutes prises en charge si < 120 jours</li>

# **Cotisation & exonération**

- Cotisation sur capital initial (linéaire) ou capital restant dû (CRD)
- Prélèvement en France uniquement
- Exonération de cotisation si indemnisation (ITT, IPP, etc.) IPP = exonération à 50 % des cotisations

# Modalités de prise en charge (selon garantie)

Garantie Montant pris en charge

Décès/PTIA CRD ou capital initial selon type de prêt

#### Garantie Montant pris en charge

ITT Échéances mensuelles

IPT Capital restant dû

ITP/IPP 50 % des échéances

### **Exclusions spécifiques (non exhaustive)**

- Suicide (si < 1 an sauf prêt immo RP < 120 000 €)</li>
- Affections dorsales/psychiatriques (sauf rachat ou hospitalisation > 4/5 jours)
- Grossesse (sauf pathologie post-congé maternité)
- Sports extrêmes, activités à moteur, navigation non civile
- Actes intentionnels ou participation à des rixes
- Pathologies ou accidents antérieurs non déclarés Informations générales
- Assureur : Quatrem (Groupe Malakoff Humanis)
- Gestionnaire: UTWIN Assurances
- Souscripteur : Association des Assurés pour une Protection Solidaire ☐ Contrats disponibles : CRD (capital restant dû) Linéaire (capital initial constant)
- Références contrats : 2021UTW01, 2021UTW02\_AERAS

# Prêts éligibles

#### Type de prêt Durée max Conditions

Prêt amortissable 360 mois Taux fixe ou variable, à échéances constantes ou modulables

Prêt in fine 240 mois Uniquement si sélection médicale effectuée

Prêt relais 36 mois Idem (sélection médicale requise)

Non éligibles : crédits renouvelables, conso, viagers, entre particuliers, Europlan, crédits vendeurs, participatifs, etc.

#### Conditions d'adhésion

Personne physique ou morale □ Âge à l'adhésion :

o **Décès** : jusqu'à 85 ans

Garanties complémentaires : jusqu'à 64 ans

Montant minimum garanti : 17 000 €

• Absence de formalités médicales possible si : ○ Prêt immobilier ≤ 200 000 € ○ Remboursé avant 60 ans

### Garanties proposées

	Garantie Dé	etails
Décès		Jusqu'à 91 ans, remboursement du capital restant dû
PTIA		Jusqu'à 71 ans, capital remboursé
ITT		Échéances prises en charge pendant l'arrêt total de travail
IPT		Taux ≥ 66 %, échéances remboursées
IPP Invalidi	té Spécifique (GIS	Taux 33–66 %, prise en charge à 50 %  • Pour profils AERAS uniquement (≥ 70 % fonctionnelle + invalidité pro)

Les garanties ITT/IPT/IPP/IP Spécifique prennent fin à 65 ou 67 ans selon l'option choisie.

# Option "Rachat dos et psy"

- Couvre affections vertébrales & psychiatriques sans hospitalisation 

  Exemples : hernie discale, lombalgie, burn-out, schizophrénie, TOC, etc.
- Souscription uniquement à l'adhésion (ou dans les 6 mois si exigée par la banque)

#### Franchises & délais

- Franchises disponibles : **30, 60, 90, 120, 180 jours** o 90 j minimum en cas d'adhésion sans sélection médicale
- Délai d'attente : 3 mois si le prêt est en cours et jamais assuré auparavant
- Rechutes prises en charge si < 2 mois après reprise

#### **Cotisation**

- Mode CRD ou Linéaire
- Base : montant garanti, durée, âge
- Paiement : mensuel, trimestriel ou annuel (par prélèvement UE)
- Exonération des cotisations en cas de sinistre ITT/IPT/IPP

# Couverture territoriale

- Monde entier (avec constat médical local ou en France)
- · Taux de change géré pour les prêts en francs suisses
- Indemnisation en euros uniquement

# **Exclusions principales**

- Suicide (1re année sauf résidence principale ≤ 120 000 €)
- Affections psychiatriques et dorsales (sauf rachat ou > 8 j d'hospitalisation)
- Sports à moteur ou extrêmes (sauf déclaration acceptée)
- État d'ébriété, usage de stupéfiants, guerres, tentatives de suicide
- Activité non déclarée ou antécédents non révélés
- Radiations atomiques (hors traitement médical)

# **Informations générales**

Montant					
Contrat	Assureur	Mode	Durée max. Notes max.		
MNCap	MNCap Assurances	Capital	Jusqu'à 5 000 Jusqu'à 360 Emprunteur de 18 à 80		
Linéaire	Wilvedp Assurances	initial	000 € mois ans		
Fidelidade	Fidelidade Companhia	CDD	Jusqu'à 2 000 Contrat portugais		
Premium	de Seguros S.A.	CRD	360 mois 000 € distribué via UTWIN		
			Jusqu'à 10 480 mois Inclut Garantie		
Prévoir Elit CRD	PRÉVOIR VIE CRD		Aide à 000 000 € (40 ans) la Famille et GIS		

# Conditions d'adhésion

- Personne physique de 18 à 80 ans (selon garantie)
   Résidence UE, DOM-TOM, Monaco, etc.
- Souscription possible sans formalités médicales dans certains cas (Loi Lemoine) ☐ Prêts acceptés : amortissables, in fine, relais, achat-revente, taux fixe/variable ☐ Prêts exclus : crédits conso, Europlan, viagers, prêts > 40 ans, etc.

# Garanties proposées (selon contrat)

	Garan	itie	MNCap	Fidelidade	Prévoir
Décès	<b>√</b> √	✓			

	Garantie	MNCap		Fidelidade	Prévoir
PTIA		✓	✓	✓	
ITT		✓	✓	✓	
IPT		✓	✓	✓	
IPP		✓	✓	✓	
Aide à l	la famille (GAF)	×	×	✓	
	té Spécifique (G ons dos/psy	-	-	-	

#### **Franchises et indemnisation**

Franchises au choix: 30, 60, 90, 120, 180 jours

• Franchise minimum : 90 jours si pas de sélection médicale

Rechute: reprise sans nouvelle franchise si reprise < 2 mois</li>

#### Modalités financières

- · Cotisations : linéaires ou CRD selon contrat
- Paiement : mensuel, trimestriel, annuel
- Exonération possible en cas d'ITT/IPT/IPP
- Majoration selon profession, âge, état de santé

# **Exclusions majeures**

- Suicide (1re année sauf prêt résidence principale)
- Affections dorsales ou psychiatriques (sauf option ou hospitalisation longue) ☐ Sports extrêmes, sports à moteur, aviation, etc.
- Conduite en état d'ivresse ou sous stupéfiants
- · Pathologies antérieures non déclarées
- Risques de guerre ou nucléaire

# Changement d'assurance emprunteur

#### Démarches en cas de délégation bancaire (changement avec délégation)

UTWIN envoie un SMS sous 48h après signature du contrat.

- UTWIN adresse à la banque par recommandé :
  - Le mandat de substitution
  - La notice d'information o Le certificat d'adhésion o La délégation de bénéfice
- La banque a 10 jours pour répondre : O
   Pas de réponse = acceptation tacite
  - Refus = la banque doit motiver par écrit (vous pouvez contester) ○
    Acceptation = vous recevez un avenant à l'offre de prêt □
    Vous devez : Signer et renvoyer l'avenant à votre banque après
    le délai légal de 10 jours ○
    L'envoyer aussi à UTWIN par email pour activer votre contrat
- Tant que l'avenant n'est pas signé, la banque continue les anciens prélèvements utwin\_ec\_changement\_ass...utwin\_ec\_changement\_ass...

# Démarches en cas de changement sans délégation bancaire

- Même processus, mais sans délégation de bénéfice.
- UTWIN prend en charge l'envoi des documents.
- Vous devez impérativement transmettre l'avenant signé à UTWIN pour activer la prise d'effet du nouveau contrat.

# Garantie IPPRO – Invalidité Professionnelle (spécifique professions médicales)

#### Cible

 Réservée aux : O Médecins, chirurgiens, dentistes, internes, sages-femmes O Kinésithérapeutes, pharmaciens, vétérinaires, ostéopathes

# **Avantages de l'IPPRO**

- Évaluation de l'invalidité sur un barème professionnel, plus favorable que le barème croisé.
- Offre une meilleure couverture, adaptée à la réalité de la profession.
- Protège contre une vente rapide du bien immobilier pour raisons financières. Modalités

Formule IPPRO Taux requis Prise en charge

**Totale** ≥ 66 % 100 % du capital ou mensualité

Partielle (modulée) Dès 33 % ou 15 % 50 % ou 25 % de la mensualité

• Limite d'âge à l'adhésion : 65 ou 70 ans

Prestation versée : mensualité ou capital, selon le contrat

#### Loi Lemoine (en vigueur depuis 2022)

# 1. Suppression du questionnaire de santé

- Applicable si : Capital à assurer ≤ 200 000 €
  - o Fin du prêt avant le 60e anniversaire de l'assuré
- S'applique à tous les prêts immobiliers à usage d'habitation
- Inapplicable aux prêts professionnels ou travaux seuls

#### 2. Extension du droit à l'oubli

- Nouveau délai réduit à 5 ans (depuis la fin du protocole thérapeutique)
- Cancers et hépatite C : non déclarés au-delà de 5 ans
- Autres pathologies : toujours déclarables si présentes

#### 3. Résiliation à tout moment

- Sans frais ni préavis
- Possible même sur les contrats en cours
- Nécessite une demande de substitution avec avenant à l'offre de prêt

utwin\_linfo\_lemoine\_112...utwin\_linfo\_lemoine\_web...

# Reprise d'assurance avec UTWIN

#### **Définition**

La reprise permet à l'assuré de **changer de contrat d'assurance emprunteur** à tout moment, pour obtenir de meilleures garanties ou des tarifs plus avantageux.

#### Profil des prêts et emprunteurs éligibles

- Personnes physiques ou SCI
- · Achat immobilier, usage mixte, terrain à bâtir
- Crédits à usage d'habitation uniquement
- Prêts à 1 % logement, SCPI (si objet = habitation)

#### Démarche standard de reprise UTWIN

Étape		Délai moyen
Signature du contrat	j	

Envoi LRE à la banque J+1

Réponse ou silence banque J+10 (acceptation tacite si silence)

Étape Délai moyen

Envoi de l'avenant par la banque J+15 à J+27

Signature et retour de l'avenant par le client J+30

Résiliation ancien contrat À réception avenant signé

#### Scénarios spécifiques

- **Refus banque**: UTWIN prépare un dossier "Refus banque" avec justificatifs 

  Relances multiples possibles si réponse manquante à J+22, J+37, etc.
- Signalement possible sur SignalConso.gouv.fr en cas de blocage abusif utwin\_linfo\_reprise\_202...

# Avantages de la reprise UTWIN

#### Pour l'assuré

- Jusqu'à 50 % d'économie vs. contrat groupe
- Couverture souvent plus protectrice
- Accompagnement personnalisé, expert de la substitution

#### Pour le courtier

- · Parcours fluide, signature électronique
- Revenu récurrent sur 8 ans en moyenne
- Gestion externalisée (sinistres, substitutions)

#### Les 3 modes de cotisation UTWIN

#### 1. Cotisation en Capital Restant Dû (CRD)

- Prime recalculée chaque année sur le capital restant à rembourser
- Avantage : coût global compétitif sur la durée du prêt
- Cible: emprunteurs avec prêt long (>8 ans)

#### 2. Cotisation Dégressive par paliers

- Prime dégressive et jamais supérieure à la 1ère année
- Avantage : tarif avantageux dès les premières années
- Cible : emprunteurs envisageant de revendre ou rembourser dans les 10 premières années

#### 3. Cotisation Linéaire

- Prime constante pendant toute la durée du prêt
- Avantage : budget fixe et lisibilité
- Cible: comparaison simple en cas de substitution d'assuranceutwin-3-modes-de-cotisa...

# UTWIN – Gamme des 7 offres multi-assureurs (comparatif 2025)

				Garanties
Offre cible UT	WIN Type de p	rofil Capitaux max.	Âge max	proposées
Jeunes couples	/ Sans sélec	tion 3 à 10 M€	Jusqu'à 91 ans	DC, PTIA, ITT, IPT, IPP, IPPRO
Reprise	médicale		(DC)	IPP, IPPRO
Professionnels	Sélection mé Jusqu'à 20 M€ ou IPPRO	édicale	Jusqu'à 71 ans (garanties)	Inclus IPPRO, Aide à la famille
. •	Jusqu'à 30 000 éaire <b>capitaux</b>	€/mois (ITT/IPT)	Jusqu'à 91 ans	Options renforcées dos/psy

- Tous les contrats assurent : DC, PTIA, ITT, IPT, IPP
- Les options varient selon profil (IPPRO, GAF, franchise personnalisable, mode de remboursement...)
- Couverture possible dans le monde entier 

  Ciblage adapté :
  - o Résidents UE, DROM, Suisse
  - Expatriés dans certains pays (Am. Nord, Asie...) 
     Frontaliers, SCI (si usage habitation)

#### **Particularités**

- Limites d'âge à l'adhésion : généralement entre 65 et 80 ans
- Limites de garanties : jusqu'à 91 ans (décès), 65–71 ans (ITT/IPT/IPP)
- Franchise ITT: 30 à 180 jours, min. 90 jours si sans sélection médicale
- IPPRO: professions médicales/paramédicales uniquement, versement CRD ou mensualité partielle

# === ZNIOO / MNCAP – Assurance Crédit (Contrat ADE 1021)

\_\_\_

# Informations générales

- Assureur : MNCAP (Mutuelle nationale complémentaire)
- Distributeur : Zenioo
- Nom du contrat : MNCAP ADE 1021
- Éligibilité loi Lemoine : oui o Pas de questionnaire médical si :

- Capital < 200 000 €
- Fin de prêt avant 60 ans
- Prêt immobilier à usage d'habitation ou mixte

#### **Public cible**

- Personnes physiques ou morales
- Nouveaux prêts ou contrats existants (sous conditions)
- Capital jusqu'à **15 millions d'euros**
- Emprunteurs jusqu'à 80 ans (décès)

# Garanties proposées

Garantie	Description	Limite d'âge
Décès / PTIA	Remboursement du capital restant dû	85 ans (décès), 70 ans (PTIA)
ІТТ	Remboursement des mensualités (max. 15 000 €/mois)	Jusqu'à 70 ans
IPT / IPP	Remboursement des échéances (IPP : N-33/33)	Jusqu'à 70 ans
Perte d'emploi	Possible, après carence/franchise	Durée et plafond à définir selon contrat

# Pathologies et exclusions

- **Dos / Psy**: Inclus si hospitalisation > 10 jours
  - Option "Confort dos et psy" pour suppression de condition ☐ Sports : ○
     Exclusion des sports pro ou extrêmes (moteur, aériens, subaquatiques, etc.) ○
     Rachat possible partiel
- Mi-temps thérapeutique : pris en charge à 50 % pendant 180 jours

# Formalités médicales

- Dépend de l'âge et du capital
- Allégement via RIA (Reprise d'Assurance) possible :
  - $_{\odot}$  Moins de 50 ans  $_{\odot}$  Capital < 500 000

€ o Prêt < 5 ans

#### Capital assuré Formalité typique

≤ 200 000 € Aucun Q. médical (si loi Lemoine)

#### Capital assuré Formalité typique

≤ 1 000 000 € Questionnaire santé / bilan simplifié

> 1 000 000 € Dossier médical standard + examens

> 5 000 000 € Validation réassureur requise

#### **Conditions contractuelles**

• Durée minimale du prêt : 120 mois

Projets couverts : résidence principale, secondaire, locatif, prêt travaux > 75 000 €

Territorialité: couverture dans le monde entier
Franchise: au choix (30, 60, 90, 120, 180 jours)

• Délais de carence : aucun

• Paiement : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel

#### Frais et commissions

• Frais de dossier : 15 € par assuré

• Frais mutualité : 2 €

• Commission courtage jusqu'à 3 000 €

• Commissions linéaires ou précomptées selon option Informations générales

• Assureur : MNCAP (Mutuelle nationale des constructeurs et accédants à la propriété) □

Distributeur: Zenioo

• Nom du contrat : MNCAP ADE 1021

• Eligibilité Loi Lemoine : Oui o Pas de questionnaire médical si :

■ Capital < 200 000 €

• Fin du prêt avant 60 ans

#### **Public cible**

- Personnes physiques ou morales souscrivant un prêt immobilier
- Reprise d'assurance facilitée avec le service RésiliZen
- Prêts éligibles : résidence principale, secondaire, locatif, pro immobilier, travaux > 75 000 €

	nties proposées rantie Description Âge max. à l'indemnisation Plafond			
Décès	Remboursement du capital restant dû 85 ans	15 M€		
PTIA	Perte Totale et Irréversible d'Autonomie 70 ans	15 M€		
ITT	Remboursement des mensualités 70 ans	15 000 €/mois		
IPT	Invalidité ≥ 66 % 70 ans	15 000 €/mois		
IPP	Invalidité entre 33 % et 65 % 70 ans	15 000 €/mois		
Perte d'emploi Garantie optionnelle selon conditions — à définir				
	Inclusions possibles:  O Couverture dos/psy dès O jours d'hospitalisation  Rachat possible des			

Mi-temps thérapeutique :

# **Exclusions & limitations principales**

exclusions sportives o

50 % ITT sur 6 mois

Туре	Exemples
X Non couvert	Prêts hors France, en devises, conso, pros non immo
X Risques exclus	Suicide 1ère année, maladies non déclarées, alcool/stupéfiants, sports extrêmes
X Restrictions	Franchise au choix : 30 à 180 jours (≥ 90 j en loi Lemoine)

# Formalités médicales

# Âge / Capital Formalités

< 55 ans / < 1 M€ Questionnaire santé

55-65 ans / DC-PTIA seulement QS simplifié

RIA (reprise simplifiée) 2 questions – prêt < 5 ans, assuré < 50 ans, < 500 000 €

# Modalités de gestion

- Souscription: 100 % digitale, signature électronique
- Paiement : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel
- Prise d'effet : date du certificat d'adhésion ou signature offre de prêt 

  Fin du contrat :
  - o Fin du prêt
  - o 85 ans (DC) ou 70 ans (autres garanties)
    - Départ en retraite
- Résiliation possible à tout moment (accord banque requis)

#### Frais & commissions

Frais de dossier : 15 €
Frais de mutualité : 2 €

• Commission courtage: jusqu'à 3 000 €

Rémunération: linéaire, précomptée ou escomptée (formules 10/10, 20/10, etc.)

#### **Territorialité**

- Couverture dans le monde entier
- Résidents: France métropolitaine, DROM-COM, expatriés sous conditions Contrat

Nom: MNCAP ADE 1021

Assureur : MNCAPDistributeur : Zenioo

Type: Assurance emprunteur collective à adhésion facultative

Cadre réglementaire : Code de la mutualité – Loi Lemoine – Convention AERAS

# Éligibilité

#### Critère Détail

Âge 18 à 80 ans (DC), 65 ans max (PTIA, ITT, IPT, IPP)

Profil Personnes physiques ou morales emprunteuses ou cautions

Prêts Immobiliers, relais, in fine, taux zéro, regroupement (hors consommation/pro)

Capital max 15 000 000 € (plafond total par assuré)

Résidence France, DROM-COM, exceptions sur étude

Loi Lemoine Oui – Pas de sélection médicale si prêt ≤ 200 000 € et fin < 60 ans

#### **Garanties**

	Fin			
Garantie	Description	couverture	Franchise	Plafond
Décès	Remboursement du CRD	85 ans	_	selon prêt
PTIA	Remb. CRD si invalidité totale + aide permanente	70 ans	_	idem DC
ΙΤΤ	Mensualités à 100 %, y compris intérêts	70 ans	30 à 180 jours	max. 1 095 jours
IPT	Inval. ≥ 66 %, mensualités à 100 %	70 ans	idem ITT	max. 15 000 €/mois
IPP	Inval. entre 33 % et 66 %, mensualités prorata	70 ans	idem ITT	idem IPT
DOS & PSY	Option: suppression conditions hospitalisation pour rachis / psy	idem ITT/IPT/IPP	_	_
Invalidité Spécifique (GIS)	AERAS uniquement – si refus IPT/ITT/IP	' jusqu'à 65 ans	_	max. 7 500 €/mois

# **Exclusions majeures**

- Suicides (1re année sauf RP ≤ plafond)
- Pathologies ou ATCD non déclarés
- Troubles psy ou rachidiens non hospitalisés ≥ 10 jours (hors option)
- Maternité normale ou post-accouchement
- Cures thermales, esthétiques, sport extrême/pro, ULM, parachutisme, etc.
- Risques atomiques, stupéfiants, alcoolémie
- Professions à risques : militaires, sécurité, aviation hors ligne, humanitaires, etc.

# Sélection médicale

# Capital / Âge Formalités

≤ 200 000 € (Lemoine) Aucun

< 1 M€ et < 55 ans QSS/QS

> 1 M€ ou > 55 ans examens + dossie r médical

RIA (rapide) simplifiée si prêt < 5 ans, < 50 ans, < 500 000 €

#### Cotisation

• Formules : variable (CRD) ou constante

• Facteurs : âge, capital, durée, franchise, garanties, statut fumeur

• Modes: mensuel, trimestriel, annuel

• Exonération en cas de sinistre ITT/IPT/IPP

• Frais: 15 € + mutualité 2 €

• Majoration pour impayé : 9 €/incident

• Remboursement en cas de refus de prêt ou résiliation

#### Gestion & vie du contrat

Action	Détail
Souscription	100 % digitale, signature électronique possible
Prise d'effet	Dès signature offre de prêt, ou demande spécifique
Résiliation	Libre à tout moment (accord banque requis)
Fin automatique	Retraite, décès, PTIA, fin du prêt, désolidarisation
Territorialité	Monde entier (sauf sinistre médical hors France non reconnu)
Remboursement anticipé	Total : résiliation + remboursement des cotisations / Partiel : avenant + régularisation

# === APICIL - Assurance Crédit ===

Présentation Générale

Nom du contrat : APICIL Assurance Emprunteur

Assureur: APICIL Mutuelle

Courtier: TWINSEO

Offre 100 % digitale, modulable et conforme aux exigences des banques.

#### Clientèle cible

• Emprunteurs de 18 à 85 ans (décès), jusqu'à 65 ans (garanties complémentaires).

• Tout type de prêts : amortissable, in fine, crédit-bail, relais, professionnels.

• Montant du prêt : de 17 000 € à 10 000 000 €.

• Quotité assurée : jusqu'à 100 % par emprunteur.

# Inéligibilité

- Absence de formalités médicales imposées hors critères (cf. Loi Lemoine).
- Assurabilité conditionnée pour certains sports et métiers à risques.
- Refus possible si absence de données médicales obligatoires.

Garanties proposées					
Garantie	Âge max souscription	Âge max couverture	Détails de la prestation		
Décès	79 ans	85 ans	Capital restant dû versé		
PTIA	65 ans	71 ans	Identique au décès		
ITT	65 ans	71 ans	Mensualités jusqu'à 16 000 €/mois, forfaitaire, franchises de 30 à 180 jours		
IPT	65 ans	71 ans	Idem ITT		
IPP	65 ans	71 ans	Forfaitaire, selon le taux d'invalidité		
IPPRO	65 ans	71 ans	Réservée aux professions médicales (sur devis personnalisé)		

Option de rachat des exclusions pour : affections dorsales, psychiatriques, zones géographiques, et sports à risques.

# Prestations incluses

- Franchise: 30, 60, 90, 120 ou 180 jours (minimum 30 j pour rachat exclusions).
- Quotité modulable.
- Couverture possible pour assurés sans activité pro à la date du sinistre (sous conditions).
- Mi-temps thérapeutique couvert (sous conditions médicales).

- Tarifs **fixes** ou **CRD**.
- Tarification personnalisée.
- Garantie du tarif sur toute la durée du contrat.
- Possibilité de modulation des commissions dès la première année.
- Réduction automatique sur profils jeunes / sans risque aggravé.
- Commission : 40 % (année 1), 10 % (à partir de l'année 2).

#### Formalités médicales

- Sans formalité : si < 46 ans et prêt < 1000000 €.
- Examen simplifié sinon, avec centre agréé (ARM, CBSA, Vitton).
- Réponse sous 24 h ouvrées si dossier complet.
- Validité : 4 mois pour le questionnaire de santé, jusqu'à 12 mois pour les examens médicaux.

#### Vie du contrat

- Souscription en ligne : espace client sécurisé.
- Résiliation : à tout moment (Loi Lemoine) ou à échéance (préavis 2 mois).
- Assistance juridique en cas de refus bancaire.
- Documents de suivi accessibles en ligne (fiche info, certificats, échéancier...).

#### Déclaration de sinistres

- Délai de déclaration : 30 jours après la franchise.
- Dépôt via espace sécurisé ou email dédié.
- Documents requis selon sinistre : certificats, décomptes, attestation prêt...
- Rechute : nouveau dossier à déposer si > 2 mois.

#### Particularités & options

- Prêts assurables jusqu'à 30 ans (amortissable / crédit-bail), 20 ans (in fine), 3 ans (relais).
- ITT / IPT jusqu'à 16 000 €/mois possible.
- Possibilité de changer d'assurance facilement (APICIL prend en charge la substitution).
- Accompagnement personnalisé pour les gros capitaux ou profils à risques.

Nom du contrat : APICIL Assurance Emprunteur

Produit collectif à adhésion facultative – Assuré par APICIL Mutuelle – Gestion TWINSEO

## Clientèle cible

- Personnes physiques : 18 à 85 ans (Décès), 18 à 65 ans (garanties complémentaires)
- Personnes morales (SCI, entreprises) sous conditions
- Résidants : France métropolitaine, DROM (hors Mayotte pour certaines garanties), Monaco
- Montant assuré : de 17 000 € à 10 000 000 €

# Inéligibilité

- Résidence hors France, Mayotte (pour certaines garanties)
- Emprunteurs > 80 ans (Décès) ou > 66 ans (autres garanties)
- Profession non éligible à IPPRO
- Sports ou professions à risques non déclarés
- Absence d'activité pro (hors Loi Lemoine ou cas spécifiques)

#### Prêts couverts

• **Amortissable** :  $\leq$  480 mois

• **In fine** :  $\leq$  240 mois

• Crédit-bail / Pro :  $\leq$  360 mois

• **Relais**: < 36 mois

• **Regroupement** :  $\geq$  60 % de prêt immobilier

## Garanties proposées

Garanties obligatoires

- **Décès** (jusqu'à 85 ans) : capital restant dû
- PTIA (jusqu'à 71 ans) : identique décès, assistance requise

Garanties complémentaires (jusqu'à 65/67/71 ans)

- ITT : incapacité temporaire de travail (forfaitaire max 16 000 €/mois)
- **IPT**: invalidité permanente ≥ 66 %
- **IPP**: invalidité partielle 33–66 % (50 % de la prestation ITT)
- **IPPRO** : professions médicales uniquement (remboursement du CRD)

#### **Options**

- Renfort dos et psy : suppression des conditions d'hospitalisation
- Rachat d'exclusions : sports à risques, zones géographiques
- Exonération de cotisation pendant sinistre (optionnelle)
- **Mi-temps thérapeutique** : 50 % sur 12 mois (inclus)

- Prime **linéaire** sur toute la durée
- Cotisation selon âge, capital, profession, options, statut fumeur
- Fréquence : mensuelle, trimestrielle, annuelle
- Coût minimum global : inclut 1,50 € de cotisation APICIL UPESE
- TSCA: 9 % de la mensualité

#### Formalités médicales

# Âge / CapitalFormalité< 46 ans et < 250 000 €</td>Questionnaire simple> 250 000 € ou > 46 ansQS + examens (BIO, PSA, ECG, RMCV...)> 2 000 000 €Sélection financière obligatoire

- Validité : 6 mois max
- Questionnaire de santé simplifié pour prêt < 200 000 € + fin avant 60 ans (Loi Lemoine)
- Centres partenaires : ARM, CBSA, Vitton (sans avance de frais)

#### Franchises & Rechute

- Choix: 30, 60, 90, 120, 180 jours
- Minimum : 90 jours si pas de sélection médicale ou inactivité
- Rechute: pas de nouvelle franchise si < 4 mois

## Territorialité

- Couverture : Monde entier
- Professions spécifiques ou séjours longs > 60 jours : étude préalable requise

# Résiliation

- À tout moment via **Loi Lemoine** ou à échéance avec préavis 2 mois
- APICIL gère la substitution auprès de l'ancien assureur et/ou banque
- Refus bancaire = assistance juridique (via gestion@apicil-emprunteur.com)

# Exclusions majeures

- Suicide 1ère année (hors RP)
- Sports non déclarés ou pros (Base jump, Wing suit, plongée > 20m...)
- Troubles psy/dorsaux sans hospitalisation (hors option rachat)
- États antérieurs non déclarés, alcoolémie, stupéfiants
- Professions non assurables : armée, aviation hors ligne, humanitaire, etc.

#### Souscription & Vie du contrat

- 100 % digitale : devis, signature, pièces en ligne
- Délai max de signature offre de prêt : 6 mois
- Prise d'effet à la date de l'offre ou de l'échéance substituée
- Durée : jusqu'à la fin du prêt ou des garanties souscrites
- Modifications à signaler sous 60 jours (prêt, RIB, situation...)

## Définitions importantes (extraits clés)

- Accident : Atteinte corporelle soudaine, imprévisible, due à une cause extérieure.
- **Assureur** : APICIL Mutuelle.
- ITT: Incapacité Temporaire Totale → état médicalement constaté d'impossibilité totale et continue d'exercer son activité pro ou les activités de la vie courante.
- **IPT** : Invalidité Permanente Totale ≥ 66 %.
- **IPP**: Invalidité Permanente Partielle entre 33 % et 66 %.
- **PTIA**: Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.
- **IPPRO** : Invalidité Professionnelle spécifique aux professions médicales (soumise à expertise professionnelle).

#### Garanties proposées

### Obligatoires

- **Décès** : Remboursement du capital restant dû à la date du décès.
- **PTIA** : Identique à la garantie Décès (sous condition d'assistance tierce personne pour 3/4 actes de la vie).

# Complémentaires (si souscrites)

- ITT : Prise en charge forfaitaire des échéances, selon quotité.
- **IPT**: Taux  $\geq$  66 %, avec franchise.
- **IPP**: Prise en charge partielle (soumise à franchise), taux 33 % à 66 %.
- **IPPRO**: Médecins, dentistes, pharmaciens, etc., selon leur activité. Déclenchement dès 15 %, 33 % ou 66 % (selon niveau).

# Durée de couverture

Garantie Âge maximum

Décès Jusqu'à 85 ans PTIA Jusqu'à 71 ans

ITT / IPT / IPP / IPPRO Jusqu'à 65, 67 ou 71 ans selon l'activité pro effective

#### Modalités

• **Franchise**: 30, 60, 90, 120, 180 jours (selon sélection médicale).

- Prise en charge : Jusqu'à 16 000 €/mois forfaitaires.
- **Mi-temps thérapeutique** : Couverture à 50 % sur 12 mois maximum.
- **Rechute** : Pas de nouvelle franchise si arrêt dans les 60 jours après reprise.

- Calculée sur capital initial (linéaire), ou capital restant dû.
- **TSCA**: 9 % de la cotisation.
- Cotisations prélevées mensuellement, trimestriellement ou annuellement.
- Prime constante sur toute la durée du prêt.

#### Formalités médicales

- Selon l'âge de l'emprunteur et le montant assuré :
  - o < 200 000 € : Aucune formalité (Loi Lemoine).
  - o 200 000 €: Questionnaire + examens (BIO, PSA, ECG, TCU, RMCV...).
- Sélection financière à partir de 2 M€ ou 550 €/j d'ITT/IPT.

## Exclusions principales

- Suicide (sauf prêt résidence principale).
- Maladies non déclarées / antérieures.
- Troubles psy et dorsaux sans hospitalisation (hors option).
- Sports à risques non déclarés.
- Alcool / stupéfiants / conduite dangereuse.
- Professions interdites ou non déclarées (armée, sports pro, etc.).

#### Particularités

- Rachat dos & psy en option.
- Option exonération cotisations pendant sinistre.
- **Substitution** accompagnée par APICIL (dossier, avenant, lettre AR).
- **Résiliation** possible à tout moment (Loi Lemoine).
- Gestion des sinistres et contrats via TWINSEO.
- Garanties valables dans le monde entier, déclenchement possible depuis l'étranger.

# === HARMONIE – La Garantie Emprunteur CRD ===

# Présentation Générale

- **Assureur** : Harmonie Mutuelle
- Souscripteur : AMEP (Association des Mutualistes pour l'Épargne et la Prévoyance)
- Type de contrat : Contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative
- **Référence contrat** : N°206JA0002
- **Régime** : Code de la Mutualité Livre II

- **Public ciblé**: emprunteurs, co-emprunteurs, cautions, personnes physiques ou morales
- Montant maximal garanti : 4 000 000 € Echéance max : 15 000 €/mois
- **Prêts éligibles**: tous types sauf crédit-bail, y compris en CHF (avec contre-valeur euro)

Garanties proposées		
Garantie	Âge max	Conditions
Décès	90 ans	Versement du capital restant dû selon la quotité assurée
PTIA	90 ans	Identique au décès – incapacité + aide 5 actes vie quotidienne
ITT	70 ans	Forfaitaire, 30–180 jours de franchise, y compris inactifs
IPT	70 ans	Taux d'invalidité > 66 %, forfaitaire ou CRD
IPP	70 ans	Taux de 33 % à 66 %, formule de calcul partielle

En cas d'ITT/IPT – rembourse les cotisations versées

- **Temps partiel thérapeutique** : 50 % pendant max 6 mois
- **Rechute**: franchise non réappliquée si reprise < 60 jours

70 ans

• Invalidité évaluée par taux combiné pro + fonctionnel (barème Concours Médical)

#### Formalités et Conditions d'adhésion

**Exonération cotisation** 

- 18-79 ans (décès),  $\leq 68$  ans (garanties complémentaires)
- Résidence en France ou DROM (hors Mayotte : franchise min. 120 j)
- Emprunteur ou assimilé (caution possible pour décès/PTIA)
- Adhésion AMEP obligatoire
- Sélection médicale selon capital, âge, état de santé
- Prise d'effet : date de signature de l'offre de prêt
- Garantie provisoire décès accidentel : 60 j, plafond 300 000 €

# Options et Modules

- Exonération de cotisation ITT/IPT
- Rachat exclusions :
  - o Dos
  - Psy
  - Professions à risques
  - o Sports à risques (souterrain, sport auto/moto, +2500m, etc.)
- Temps partiel thérapeutique
- **Modularité** : ajout/suppression de garanties possible

#### Franchises proposées

• 30, 60, 90, 120 ou 180 jours (selon zones – DROM = min 120 j)

#### Territorialité

- Monde entier
- Déplacements personnels, professionnels ou humanitaires couverts

#### **Exclusions**

*Non rachetables (communes)* 

- Suicide 1ère année (hors RP)
- Guerre, terrorisme, délits, armes, nucléaire
- Stupéfiants, alcool > seuil légal
- Sports extrêmes : base jump, saut à l'élastique, VTT descente, etc.

Rachetables (sur déclaration)

- Sports moteurs, subaquatiques > 40 m, aériens, haute montagne > 2500 m
- Professions : armée, moniteur ski, guide montagne, artiste, forestier...
- **Dos**: hernies, sciatiques, arthrose (sauf chirurgie + hospitalisation 5 j)
- Psy: troubles anxio-dépressifs, burn-out (sauf hospit. 9 j min.)

#### Déclaration de sinistre

- Délai : 30 jours
- Prise en charge conditionnée aux justificatifs :
  - o Certificats médicaux, tableaux amortissements, déclaration accident
- Contrôle médical possible
- Paiement sous 30 jours après dossier complet

#### Résiliation

- À échéance : préavis 2 mois
- Loi Lemoine : résiliation à tout moment durant les 12 premiers mois
- Rachat/refinancement possible sans formalités si même capital + délai < 6 mois
- Consentement de la banque requis

# Tarification

- Cotisation évolutive selon âge, pro, capital
- Paiement : mensuel, trimestriel, semestriel, annuel (sans frais)
- Suspension et résiliation automatique si impayé > 40 j après relance

# Dispositifs particuliers

• **AERAS** : garantie invalidité additionnelle possible

- Équivalence garanties : acceptation mutuelle comparée à contrat banque
- Médiation, CNIL, DPO, ACPR : recours et droits RGPD inclus

# === HARMONIE - La Garantie Emprunteur CI (Capital Initial) ===

Présentation Générale

- Nom du contrat : La Garantie Emprunteur CI
- **Assureur** : Harmonie Mutuelle
- Souscripteur : AMEPS (Association des Mutualistes pour l'Épargne, la Prévoyance et la Santé)
- **Référence contrat**: HM-202211-J0002
- **Régime** : Code de la Mutualité Livre II
- Public ciblé : emprunteurs, co-emprunteurs, cautions
- **Prêts garantis**: amortissables, relais, modulables, in fine (hors crédit-bail)
- Montant maximal garanti : 4 000 000 € Échéance max : 15 000 €/mois
- Âge max garanties :
  - Décès : 90 ansPTIA : 70 ans
  - o ITT / IPT / IPP / Exonération : jusqu'à départ en retraite ou max 70 ans

# Garanties proposées

Obligatoires

- **Décès** : capital versé à l'organisme prêteur ou au bénéficiaire désigné.
- PTIA : assistance requise pour 5 actes de la vie, expertise médicale.

Complémentaires (sous conditions)

- ITT : prise en charge forfaitaire des mensualités (activité ou non).
  - o Franchises: 30, 60, 90, 120, 180 j.
  - o Temps partiel thérapeutique : 50 % max 6 mois.
  - o Rechute : franchise non réappliquée si < 60 j.
- **IPT**: taux > 66 %, capital ou échéances.
- **IPP**: taux 33 à 66 %, calcul dégressif mais minimum 50 % pris en charge.
- **Exonération**: remboursement des cotisations versées pendant ITT ou IPT.
- **Invalidité AERAS** : possible sous conditions (invalidité > 70 %, perte de revenus, pas d'exclusion).

#### Conditions d'adhésion

- 18 à 79 ans (décès), 68 ans (autres garanties)
- Résidence France métropolitaine ou DROM (hors Mayotte)
- Emprunteur / caution / assimilé
- Adhésion dématérialisée + AMEPS obligatoire
- Activité pro requise (sauf décès / PTIA)
- Prêt garanti : tout type sauf crédit-bail (CHF autorisé avec contre-valeur EUR)
- Possibilité de réassurance sans formalité si rachat/crédit sous 6 mois

#### **Exclusions**

#### Non rachetables

- Suicide 1ère année (sauf RP jusqu'à 120 000 €)
- Guerre, terrorisme, délits, nucléaire, accident sous stupéfiants ou alcool, sports extrêmes, états d'invalidité ou handicaps non déclarés

## Rachetables (sur demande et acceptation)

- Sports à risques : combat, auto/moto, air, montagne > 2500 m, plongée > 40 m
- **Professions à risques** : militaire, moniteur de ski, guide, plateforme offshore, etc.
- **Dos**: hernies, lombalgies... sauf hospit > 5 j ou chirurgie
- **Psy**: troubles anxieux/dépressifs, burn-out... sauf hospit > 9 j

#### Territorialité

• Monde entier, déplacement personnel, professionnel, humanitaire

#### Déclaration de sinistre

- Délai : 30 jours
- Voies : papier, espace sécurisé, email, médecin-conseil
- Pièces justificatives : selon garantie (certificats, rapports, tableaux amortissement, etc.)

#### Résiliation

- À tout moment (via Loi Lemoine) ou à échéance (préavis 2 mois)
- Moyens acceptés : courrier, email, espace en ligne
- Rejet de substitution = contrat non résilié
- Faculté de substitution sans formalité dans les 6 mois (refinancement)

# Tarification

- Cotisation fixe sur toute la durée du prêt
- Paiement : mensuel, trimestriel, semestriel, annuel (sans frais)
- Suspension des garanties 30 j après relance, résiliation après 40 j

# Particularités

- Évaluation de l'incapacité pro selon métier exercé au jour du sinistre
- Prestations **forfaitaires** (pas de lien avec perte de revenu)
- Éligible à la garantie **AERAS** sous conditions

• Modularité possible (ajout/suppression garanties)

# === METLIFE - Assurance Emprunteur ===

Présentation Générale

- Nom du contrat : Assurance Emprunteur MetLife
- **Assureur**: MetLife Europe d.a.c. Succursale France
- Souscripteur : Association Métropole Prévoyance
- Type : Contrat collectif à adhésion facultative
- **Régime** : Code des assurances
- Public visé :
  - o Emprunteurs, co-emprunteurs, cautions
  - o Personnes physiques de 18 à 85 ans (Décès), < 65 ans (autres garanties)
  - Résidents France métropolitaine ou DROM

# Garanties proposées

Obligatoires

- **Décès** : remboursement du capital restant dû à la date du décès
- PTIA : invalidité absolue avec dépendance à un tiers pour 3/4 actes de la vie

# Complémentaires

- ITT (Incapacité Temporaire Totale) : versement forfaitaire des échéances
  - o Franchise: 30, 60, 90, 120, 180 jours
  - o Temps partiel thérapeutique couvert à 50 % (max 12 mois)
  - o Rechute couverte si < 60 jours après reprise
- **IPT** (Invalidité Permanente Totale  $\geq 66 \%$ )
- **IPP** (Invalidité Permanente Partielle 33–66 %) : prise en charge à 50 %
- Exonération des cotisations : pendant l'indemnisation ITT/IPT/IPP
- Perte d'emploi (optionnelle) :
  - Pour salariés CDI (hors période d'essai, démission, rupture conventionnelle, licenciement pour faute)
  - o Délai de carence : 6 mois
  - o Franchise: 90 jours
  - o Durée max : 18 mois / 36 mois sur la vie du contrat
  - o Plafond : 1 500 €/mois

#### Conditions d'adhésion

- Âge à l'adhésion : 18 à 85 ans (Décès), max 65 ans (ITT/IPT/IPP/PE)
- Prêts garantis : tous types sauf crédits en devises / crédit-bail
- Montant assuré : jusqu'à 15 000 000 €
- Quotité assurée : jusqu'à 100 %
- Souscription possible en délégation ou substitution
- Adhésion en ligne ou papier signature électronique possible

- Deux modes:
  - o Capital Initial: prime constante
  - o Capital Restant Dû (CRD) : prime dégressive
- Paiement : mensuel, trimestriel, semestriel, annuel
- Tarification personnalisée selon âge, garanties, statut pro, fumeur/non-fumeur
- Réduction fumeur occasionnel possible
- Pas de frais de gestion supplémentaires

#### Formalités médicales

# Capital / Âge Formalités

≤ 200 000 € et fin de prêt < 60 ans Pas de formalité (Loi Lemoine)

≤ 400 000 € et < 45 ans Questionnaire santé

> 400 000 € ou > 45 ans Bilan médical (ECG, analyses, etc.)

- Grille FM0 à FM8
- Possibilité de pré-acceptation médicale 12 mois (Passeport MétLife)
- Centres médicaux agréés MetLife sans avance de frais

#### **Exclusions**

Non assurables (sans possibilité de rachat)

- Suicide (1ère année sauf RP < 120 000 €)
- Guerre, émeutes, terrorisme, délits
- Drogues, alcoolémie, non-respect de prescriptions médicales
- Professions interdites : armée, police, sports pros, aviation privée non déclarée

Rachetables (sous conditions)

- **Dos / Psy** :
  - o Rachats possibles via option spécifique
  - Sinon: couverts uniquement si hospitalisation > 5 jours
- Sports à risques :
  - o Sports mécaniques, subaquatiques profonds, haute montagne, aviation

# Particularités & options

- Option Sérénité+ :
  - o Rachat automatique exclusions dos / psy
  - Éligible si combinaison C ou D choisie
- Option Prévoyance décès :
  - o Capital supplémentaire versé en cas de décès hors solde du prêt
- Aide à la famille :

- o Assistance en cas d'ITT/IPT (garde enfants, aide ménagère, etc.)
- ARE (Aide retour emploi) : accompagnement après perte d'emploi
- Rachat exclusions sportives : sur devis

#### Vie du contrat

- Souscription : en ligne, signature électronique, délai 30 jours pour retour documents
- Prise d'effet : à la date d'émission du certificat d'adhésion ou de signature de l'offre de prêt
- Modifications possibles :
  - o Renégociation du prêt
  - o Rachat ou remboursement anticipé
  - o Changement de quotité

#### Résiliation

- À tout moment (Loi Lemoine) par courrier, recommandé ou mail
- Possibilité de résilier à échéance avec préavis de 2 mois
- Substitution accompagnée par MetLife (mandat et suivi avec la banque)

#### Déclaration de sinistre

- Délai : 30 jours après survenance du sinistre
- Voies: par courrier, email, ou via l'espace personnel
- Pièces nécessaires : certificat médical, contrat de prêt, tableau d'amortissement, justificatifs spécifiques